

## Études d'histoire religieuse



Elizabeth Abbott, *Histoire universelle de la chasteté et du célibat*, Montréal, Fides, 2001, 620 p. (trad. de *A History of Celibacy*, Toronto, 1999). 30 \$

Serge Gagnon

Volume 69, 2003

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1006706ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1006706ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

1193-199X (imprimé)

1920-6267 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Gagnon, S. (2003). Elizabeth Abbott, *Histoire universelle de la chasteté et du célibat*, Montréal, Fides, 2001, 620 p. (trad. de *A History of Celibacy*, Toronto, 1999). 30 \$. *Études d'histoire religieuse*, 69, 113–118.  
<https://doi.org/10.7202/1006706ar>

## Note critique

Elizabeth Abbott, *Histoire universelle de la chasteté et du célibat*, Montréal, Fides, 2001, 620 p. (trad. de *A History of Celibacy*, Toronto, 1999). 30 \$

Le livre risque de susciter l'ire ou le rire d'une certaine élite intellectuelle encore sous le charme de la révolution sexuelle. Le traitement du sujet est néanmoins neuf et fascinant. Il faut remercier Fides d'avoir assuré l'édition française de cette belle synthèse. Le lectorat curieux y trouvera amplement matière à combler son ignorance. Plus abondante que la production de langue française, l'anthropologie historique de langue anglaise, trop peu connue des lecteurs francophones, est généreusement mise à contribution. Que la production française soit, en revanche, très rarement l'objet de référence est probablement une variante des deux solitudes jadis évoquées à propos de l'isolement du Canada français et du Canada anglais.

La notion de chasteté à laquelle souscrit l'ouvrage est un bon exemple de cette mise en veilleuse des travaux français qui ont insisté sur l'autoérotisme, pratique redoutée des prêtres, des médecins, voire des gens ordinaires car on y percevait un « excès d'identité par excellence » (Françoise Héritier, *Les deux sœurs et leur mère*, 1994, p. 255), quelles que soient les religions et les cultures. Abbott propose une définition plus large. « La continence, ou chasteté, consiste à s'abstenir de relations sexuelles, volontairement ou sous la contrainte, pour une période arrêtée ou indéterminée. » Or la croissance de la masturbation, relation avec un objet imaginaire, a été constatée, au XX<sup>e</sup> siècle, et sa fréquence relative présumée aux époques antérieures, à travers une exubérante littérature médicale et théologique (Jean Stengers et Anne Van Neck, *Histoire d'une grande peur : la masturbation*, 1984). Avant le tandem belge, l'historien français Jean-Louis Flandrin avait postulé la fréquence des pratiques solitaires dans les populations d'Ancien régime, thèse contestée par Edward Shorter dans *La naissance de la famille moderne* (1977, éd. originale anglaise 1975). Cette contre-proposition n'a pas empêché Jean-Paul Aron et Roger Kempf de

publier une étude dénonçant avec fougue la répression des orgasmes solitaires, principalement dans les pensionnats de garçons du XIX<sup>e</sup> siècle (*Le pénis ou la démoralisation de l'Occident*, Grasset, 1978), cependant que François Lebrun, dans *La vie conjugale sous l'Ancien régime*, (Colin, 1975, p. 94) rappelait, impassible, que la masturbation des célibataires, dans un pays où le mariage tardif était la norme, n'était pas une exclusivité masculine. Bref, la rencontre sexuelle avec un partenaire imaginaire constitue un manquement à l'exigence de chasteté ou continence au sens strict, familière aux populations d'obédience catholique. En outre, la chasteté conjugale proposée aux conjoints catholiques excluait une incontinence jugée *respectable*, la masturbation en couple, qui se répandit en milieu protestant (R.P. Neuman, « Masturbation, Madness, and the Modern Concepts of Childhood and Adolescence », *Journal of Social History*, 8-3, 1976, p. 14), alors que le chaste mariage catholique a toujours autorisé la pratique exclusive du coït vaginal. Hors du mariage, point d'activité sexuelle pour les prêtres comme pour la multitude de célibataires laïcs, la majorité en attente du mariage.

Abbott cite le cas de contemporaines célèbres qui se masturbent tout en se disant chastes (p. 527-28, 538-39). Aux yeux des moralistes catholiques et de plusieurs dictionnaires que j'ai consultés, elles ne le seraient pas. Cette précision me paraît d'importance à l'heure où Internet offre la possibilité d'orgasmes solitaires qu'on dit palpitants...

Après avoir souscrit aux valeurs hédonistes de la seconde révolution sexuelle occidentale des années soixante, l'historienne s'est convertie à la stricte vie chaste, sans juger ce choix supérieur à celui de la multitude. Sa libre adhésion à la chasteté s'est nourrie de son itinéraire de recherche au cours duquel elle a « abandonné [...] les hypothèses voulant que l'abstinence [stricto sensu] soit contre nature » (p. 11).

Il paraît utile de rappeler ici un débat ayant opposé S. Freud à W. Reich. Le premier considérait la chasteté stricte comme possible et des biographies attestent qu'il s'y serait astreint après la naissance de ses enfants. Ce qu'il qualifiait de *sublimation* fut rejeté par Reich, auteur de *La révolution sexuelle*, livre fétiche de la jeunesse occidentale de l'après-guerre. Si la *Trieb* est une poussée irrésistible selon une traduction courante de l'allemand au français, la résistance aux forces pulsionnelles paraît périlleuse. La chasteté est-elle vraiment possible ? Peut-elle causer des désordres psychosomatiques plus ou moins graves ? Une majorité de sexologues semble pencher pour le « devoir d'orgasme », selon l'expression du sociologue André Bégin (« Le pouvoir des sexologues et la démocratie sexuelle », *Communications*, n° 35, Le Seuil, 1982, p. 178-191).

La distinction entre continence forcée et abstinence choisie est l'un des axes clés de ce livre. Le lecteur est convié à de tristes pages sur la servitude de ces femmes de riches familles enfermées au couvent par souci de

préservation des patrimoines, ou pour d'autres motifs, encore moins justifiables à l'aune de nos aspirations à l'égalité. L'ouvrage traite peu de la privation involontaire à l'intérieur du mariage lorsqu'un partenaire est frappé d'impuissance ou choisit l'abstinence, quoique, à cet égard, les travaux de Pierre Darmon soient mis à contribution. En lisant les pages allouées à la ceinture de chasteté, je me suis rappelé une chanson qui égayait nos soirées de carabins : « Partant pour la croisade, un sire fort jaloux / de l'honneur de son nom et de son droit d'époux / fit faire une ceinture à double fermoir / et l'attacha lui-même à sa femme un beau soir. » Je me suis alors souvenu que les machos que nous étions presque tous, avant la révolution féministe, chantaient le refrain avec leurs copines sans que celles-ci n'expriment de réticences. Après des décennies de féminisme, Abbott nous ramène à la dure réalité. L'appareil a non seulement humilié mais torturé des personnes qui avaient le seul tort d'être femmes. Exemple parmi d'autres qui illustrent la sensibilité féminine et l'éclairage féministe du livre.

Le chapitre VII, « Un devoir féminin », inventorie à l'échelle planétaire, l'exigence de chasteté préconjugale imposée aux femmes. L'auteure résume les raisons invoquées pour maintenir la règle du « deux poids, deux mesures », également appelé « double standard sexuel » par d'autres traducteurs :

[...] La pureté de la jeune mariée apporte plusieurs garanties à son époux : 1) les enfants que sa femme mettra au monde – en tout cas le premier – seront bien ses rejetons ; 2) elle ne l'a pas déshonoré en permettant à un autre homme de la déflorer et d'avoir un commerce charnel avec elle ; 3) le fait qu'elle a pu refouler ses désirs sexuels prouve qu'elle est capable de rester fidèle dans la vie conjugale ; 4) en obéissant aux ordres de sa famille, de sa culture et/ou de sa religion, elle a démontré son sens du devoir et sa soumission à l'autorité d'un mari ; 5) en entrant dans le mariage sans le fardeau d'un enfant, elle a mis sa dot et son énergie à l'exclusive disposition de la famille qu'elle va fonder. (p. 329)

Dominé par le mode narratif, ce qui en fait la saveur, l'ouvrage multiplie ce genre de synthèse appuyée sur un copieux matériel empirique.

Le survol planétaire et plurimillénaire nous fait connaître les motifs multiples à l'origine de la continence périodique, temporaire ou perpétuelle. Nous, les Modernes de l'Occident, croyons à tort que l'offrande de son potentiel de jouissance à un dieu unique, a été à peu près le seul fondement du refus du plaisir. Ce n'est certainement pas par souci de Dieu que l'Union soviétique a accouché d'une sexologie répressive qui a déçu Reich et l'incita à se tourner vers l'Amérique pour préconiser la dissociation plaisir/procréation nommée Révolution sexuelle. Chez les Grecs de l'Antiquité, le refus de jouissance n'était pas non plus lié aux théologies polythéistes, dont les dieux étaient passablement jouisseurs. Dans la cité hellénique et dans la Rome stoïcienne, en revanche, la maîtrise du corps conférait un ascendant sur autrui : quiconque était incapable de commander à son corps de n'être point sujet de jouissance était inapte au commandement.

L'ouvrage se situe dans la mouvance critique de la révolution sexuelle qui a certes libéré un important potentiel de jouissance, mais aussi provoqué des effets indésirables dont on subit présentement le joug, comme l'a souligné *La tyrannie du plaisir* (1998) de Jean-Claude Guillebaud. Au regard des cultures sexuelles du passé et des populations non influencées par la tradition judéo-chrétienne, Abbott estime la modernité occidentale « obsédée par la sexualité » (p. 377). Parce que « notre société [...] vit sous le joug de la sexualité », écrit-elle encore, des femmes éprouvent de la difficulté à « dire non et [à] faire avec dignité et assurance le choix de rester vierges et chastes. » (p. 526) S'il s'en trouve encore pour penser que les restrictions imposées à l'usage des plaisirs sont un reliquat de catholicisme évanescents, l'ouvrage propose des remises en question ; à l'extérieur des mondes chrétien et islamique, des privations volontaires ou imposées ont existé et perdurent, singulièrement humiliantes et parfois mutilantes pour les femmes, par exemple en Chine, en Afrique et chez les Cheyennes d'Amérique.

Les références canadiennes dans cet ouvrage d'histoire universelle sont exceptionnelles. Quand Abbott évoque le destin de Kateri Tekakwitha, on sent qu'elle vise un lectorat mondial – la sainte n'a-t-elle pas fait l'objet d'une abondante littérature en langue anglaise ? – laissant au lecteur la possibilité de se remémorer ses références nationales. Il m'est personnellement arrivé de remplacer une sainte européenne par Catherine de Saint-Augustin, Marie de l'Incarnation ou Jeanne Le Ber.

Dans *Le corps et l'âme* d'Odile Arnold (Seuil, 1984), j'avais fait la connaissance de religieuses du XIX<sup>e</sup> siècle averties par le médecin que le jeûne mettait leur santé en péril. Dans Abbott, hommes et femmes chastes en vue du Royaume pratiquent la frugalité dans le but de réduire leur libido. Mais à l'encontre des moines du désert et autres anachorètes du premier millénaire qui se débattent avec des pulsions obsédantes et harcelantes, les femmes paraissent atteindre plus sereinement, sinon plus sûrement, la maîtrise de leur corps. Question de nature ? Question de culture ? Outre le fait qu'on ne saurait trouver de réponse décisive à ces interrogations, je rappellerai simplement que les organes sexuels mâles sont externes et partant plus sujets à excitation que les organes internes féminins. Par delà les plaisirs vénériens refusés, Abbott rappelle que le sacrifice de la maternité constitue pour les femmes un affranchissement des tâches domestiques et de la subordination matrimoniale. Cette liberté procure une grande disponibilité hors de la sphère domestique, par exemple un leadership social et religieux allant jusqu'à la prédication.

La synthèse nous apprend qu'on peut pratiquer la continence non seulement pour des motifs religieux ou spirituels tant chez les moines bouddhistes que chez les mystiques chrétiens, mais aussi pour conserver la force vitale attribuée au sperme chez certains professionnels du sport (chap. 5).

Pour les épouses, la continence périodique est une manière de réduire la taille des familles. Dans les sociétés où la polygamie, officielle ou officieuse, est tolérée ou permise, la continence d'une femme mariée constitue une arme de protestation « contre la femme plus jeune [...] introduite dans le foyer conjugal » (p. 375). Au chapitre 7, la référence à la prostitution amène l'auteure à dénoncer en termes amers le « deux poids, deux mesures » :

Ce système [...] qui résume [...] l'insigne inégalité des sexes, est d'autant plus infamant qu'il admet la prostitution sous le prétexte qu'elle sert d'exutoire à la concupiscence masculine. Bien que l'on considère les prostituées comme des rebuts de la société [...] on approuve leurs activités pour des raisons évidentes : sans prostitution, les hommes dépravés séduiraient les jeunes filles de leur classe sociale au lieu de les épouser. On frémit d'indignation quand on pense que l'Église catholique, à partir de saint Augustin, approuve ce manque d'équité et, même si elle le fait à contrecœur, endosse cette absurdité voulant que la chasteté soit impossible sans prostitution. (p. 342)

L'historienne cite saint Augustin, devenu continent, celui-là même qui, au temps de sa jeunesse folle, demandait : « Seigneur, donne-moi la chasteté et la continence ; mais pas tout de suite » (p. 78) : « Supprimez les prostituées des affaires humaines, et la lubricité souillera le monde. » (p. 344)

« Le nouveau célibat », dernier chapitre, fait place aux engagements de jeunes Américains au nom du *true love waits*, après avoir longuement campé la crise du célibat ecclésiastique au sein de l'Église catholique. Abbott estime que les prêtres devraient être libres de se marier ou de rester célibataires, d'où le ton engagé du propos. Certains trouveront la plume acérée alors que d'autres jugeront qu'elle eût pu être plus acerbe, s'agissant d'un dossier chaud qui déchire et attriste les catholiques, tout en faisant la joie de tous ceux qui souhaitent voir disparaître un dernier bastion de résistance aux forces hédonistes à l'œuvre dans nos sociétés de consommation.

La crise va-t-elle susciter un assouplissement des exigences romaines alors que depuis le moyen âge, la règle d'indissolubilité paraît être la juste contrepartie du vœu de chasteté imposé aux prêtres ? J'ai tiré cette hypothèse de Georges Duby (*Le chevalier, la femme et le prêtre*, 1981) et d'*Un futur sans avenir* de Pierre Chaunu (1979), pour suggérer (dans *Plaisir d'amour et crainte de Dieu*, 1990 et plus explicitement dans *Mariage et famille*, 1993) que l'exigence du célibat ecclésiastique et religieux ne saurait disparaître sans que Rome n'autorise le divorce pour certains motifs au lieu de continuer à multiplier les annulations comme elle le fait depuis quelques décennies.

Lorsque les autorités romaines, au cours de la révolution sexuelle, ont permis à des prêtres de se marier moyennant l'abandon de leurs fonctions sacerdotales, beaucoup de fidèles y ont vu une remise en cause du principe *sacerdos in aeternum*. D'autres ont dénoncé l'incohérence des élites religieuses qui ont réaffirmé, malgré cette ouverture, l'interdit absolu de divorcer

face à des législations autorisant la rupture au sein de populations de tradition catholique comme l'Italie, l'Espagne et le Québec. Si, dans la mentalité ecclésiastique, le célibat consacré est structurellement lié à l'indissolubilité du lien matrimonial, on peut imaginer à quel point les théologiens du Vatican sont dans une impasse.

Au terme de ce survol, j'ai le sentiment de n'avoir pas rendu justice à l'historienne, en omettant de souligner d'autres aspects non moins importants de sa fresque. Je songe par exemple au traitement des cultures étrangères aux grandes croyances monothéistes juive, chrétienne et islamique. L'examen des conduites asiatiques autorise quelques comparaisons. Comme en régime chrétien, les moniales bouddhistes paraissent maîtriser leurs pulsions plus aisément que les moines ; leur engagement à la chasteté leur assure, à elles aussi, une plus grande liberté qu'à leurs consœurs confinées aux tâches domestiques et familiales. Mais alors que l'agression des novices et les expériences homosexuelles dans les monastères du moyen âge font douter du sérieux de l'engagement à la chasteté, de telles transgressions ne paraissent pas aussi fréquentes parmi les moines bouddhistes. Que leur engagement à la continence puisse être rompu en tout temps, alors que le vœu de chasteté est perpétuel chez les chrétiens d'obédience catholique explique probablement un moindre degré de transgression.

J'aurais pu allonger la liste des ouvrages de langue française – dont plusieurs ont été traduits – absents de la bibliographie, par exemple l'œuvre, considérable, de Flandrin dont *L'Église et le contrôle des naissances* (1970) et *Un temps pour embrasser* (1983) traitent de la chasteté conjugale depuis le haut moyen âge jusqu'au pape anti-pilule Paul VI. Je préfère m'en tenir à mon jugement initial : l'ouvrage initie le lecteur francophone à une abondante littérature scientifique qu'il connaît peu ou mal. Sur un autre plan, le livre apprend aux contemporains de foi ou de culture catholique romaine que la continence n'est pas une bizarrerie de leur tradition religieuse, car il s'est trouvé ailleurs, de par le vaste monde, des exigences aussi élevées dont les femmes ont toujours été surchargées par rapport à leur contrepartie masculine. On ne saura sans doute jamais dans quelle mesure cet invariant culturel est tributaire d'un fait de nature : ce sont elles qui transmettent la vie.

*L'Histoire universelle de la chasteté* est un magnifique ouvrage de vulgarisation dont le style, alerte et élégant, séduira. Mieux encore, l'essai fera concurrence au roman, contribuant à rehausser la présence des historiens au sein de nos sociétés menacées d'amnésie. Ce n'est pas un mince mérite.

Serge Gagnon  
Centre interuniversitaire d'études québécoises  
Université du Québec à Trois-Rivières